

Rapport d'évaluation

Plan d'action **LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE - CAISSE DES DÉPÔTS ET DES CONSIGNATIONS**



Juin 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise LA SOCIETE FORESTIERE - CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

LA SOCIETE FORESTIERE - CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS			
Date d'adhésion au programme	10/03/2020	Date d'engagement dans le programme	15/01/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	5 ans (2021-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	31/01/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	01/2021 – 01/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Juin 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	6
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	6
I.3.2 Conclusion évaluative.....	6
II. RECOMMANDATIONS	8
III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS	9

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'actions

Organisation et zone géographique	6 agences régionales en France
Secteurs d'activité	Les métiers incluent la gestion d'actifs forestiers (pour les privés et collectivités), la réalisation de transactions forestières (achat/vente), l'investissement forestier pour le compte de tiers, des missions de conseil et d'expertise, et l'exploitation de bois pour la filière (en première transformation) ;
Chiffres clés	310.000 ha de forêt en gestion équivalents à 2Mds€ d'actifs gérés, 3M d'arbres plantés par an, 1,3M m3 bois vendus ;
Nombre d'employés	200 collaborateurs
Site web de l'entreprise	https://www.forestiere-cdc.fr/

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre global porte sur les forêts à « mandat de gestion étendue » de la société forestière soit 230 000 ha des 300 000 gérés au total par l'entreprise. Des sous- périmètres d'intervention sont définis selon le type de client (institutionnels/particuliers) et s'il a accepté ou non le « pack vert ».		
	○ Périmètre total d'intervention (230 000 ha) s'applique aux actions 1.1, 2, 4.2, 5 et 6 ○ Périmètre des clients institutionnels : ▪ Ceux qui ont accepté uniquement le socle minimum des mesures proposées (175 000 ha) : action 3.2 ▪ Ceux qui ont accepté l'ensemble des mesures proposées dans le cadre du pack vert (120 000 ha) : action 1.2, 3.1, 3.3 et 4.1. ○ Clients particuliers (55 000 ha) : proposition de l'offre « pack vert » à partir de 2023.		
Durée prévue pour la mise en œuvre	5 ans (2021-2025)		
Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'action complémentaire	1

Actions cœur de métier	1	Promouvoir la première diversité en forêt : la diversité d'essences et de pratiques 1.1. Diversité d'essences : Proposer aux mandants d'améliorer la biodiversité à l'échelle de la parcelle en favorisant une diversité d'essences (au moins deux essences objectif) à chaque renouvellement de peuplement.
------------------------	---	--

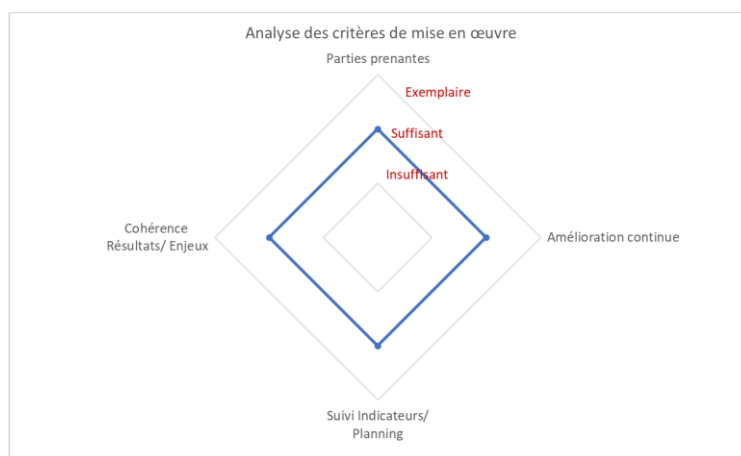
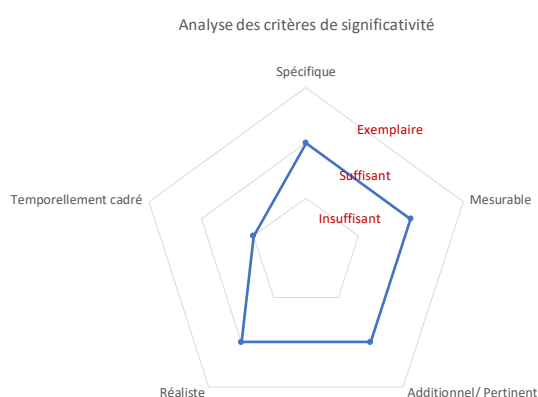
		1.2. Diversité des pratiques sylvicoles [Clients institutionnels]: Développer différents types de pratiques sylvicoles et les inventorier de sorte à promouvoir la diversité de ces pratiques à l'échelle de chaque Grandes Régions Ecologiques (cf. référentiel IGN).
	2	Mieux connaître et mesurer la biodiversité des patrimoines : engagement de développer des outils précis de mesure de la biodiversité en forêt et d'en instaurer l'usage pour nos clients. Objectif : construire des indicateurs permettant d'évaluer la progression de la biodiversité au regard de la sylviculture conduite. L'outil (protocole de collecte des indicateurs, indicateurs agrégés, illustrations) pourra être partagé avec les professionnels de la forêt dès qu'il aura été éprouvé par la Société Forestière, avec l'objectif de le rendre public d'ici 2025.
	3	[Clients institutionnels] Faire progresser la biodiversité au sein des patrimoines. 3.1. [Pack vert en totalité] Engagement de produire une analyse sur 10% des nouveaux Plans Simples de Gestion afin d'aménager , lorsque cela est pertinent, une trame verte (ou bleue) pour favoriser la circulation des espèces d'un territoire à l'autre dans des continuums écologiques. 3.2. [Pack vert socle minimum] Concevoir des Paiements pour Services Environnementaux (objectifs de 3 projets d'ici 2025) autour de la mise en défend de zones à évolution naturelle (réserves intégrales de biodiversité) ou de projets de restauration d'éléments remarquables grevant la rentabilité des massifs. 3.3. [Pack vert en totalité] Développer 15 nouveaux partenariats d'ici à 2025 avec des organismes experts lesquels permettront de mettre en œuvre dans la durée des programmes spécifiques dédiés à la protection de certaines espèces ou la restauration de certains habitats .
	4	Atténuer l'empreinte des travaux sylvicoles. 4.1. [Clients institutionnels] [Pack vert en totalité] Assurer la création et le maintien de cloisonnement pour l'ensemble des peuplements faisant l'objet d'une récolte dans l'année 4.2. Renforcer les limites données aux engins forestiers de pénétrer en forêt quand les conditions climatiques ont détérioré la portance des sols 4.3. Limiter les périodes d'intervention pour éviter celles de nidification de certaines espèces sensibles identifiées dans le réseau Natura 2000 (ZPS) ou, si cela ne pouvait pas être respecté, passer les surfaces en inventaire naturaliste pour identifier les zones de nidification réelle afin de les mettre en défens.
	5	Être capable de proposer la certification FSC à partir de 2021 et maintenir la certification PEFC dans les patrimoines gérés (à condition que les propriétaires souhaitent la poursuivre) d'ici 2025, sachant que ce référentiel va être mis à jour dans l'intervalle.
Action complémentaire	6	Amélioration des connaissances des collaborateurs de terrain sur la biodiversité et partage interne d'expérience et de connaissances. Dispenser une formation d'ici 2023, auprès de 100% des collaborateurs de terrain concernés.

I.3 Synthèse de l'évaluation

I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action de LA SOCIETE FORESTIERE - CAISSE DES DEPOTS ET DES CONSIGNATIONS, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance « **En progrès** » (niveau 1).

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

Une volonté d'intégrer ses parties prenantes externes comme ses clients pour améliorer ses pratiques pour la biodiversité.
Une volonté d'obtenir la certification FSC qui est fondée sur un résultat et des audits continus.

Les points faibles

- Les actions sont déclinées sur 4 différents périmètres : 1. périmètre global, 2. périmètre clients institutionnels, 3. périmètre clients institutionnels pack vert, 4. périmètre clients privés (non inclus dans le plan d'action). Cela rend la trajectoire globale du plan d'action difficilement perceptible.
La différence entre le socle minimum du pack vert et la globalité du pack vert, acceptés par les clients institutionnels est difficile à appréhender et pèse sur l'évaluation.

I.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Le plan d'action de la Société forestière correspond à une démarche globale d'amélioration de ses pratiques. Il intègre la mise en place d'états des lieux, de conception – consolidation – déploiement d'outils. Les intentions sont porteuses de potentiels forts effets positifs sur la biodiversité ; d'autant qu'elles visent 75 % des forêts sous gestion de l'entreprise.

A ce stade, en l'absence de connaissance de la situation initiale des parcelles gérées (tant du point de vue des pratiques sylvicoles que des indicateurs de biodiversité) ; il n'est pas possible d'apprécier ni la plus-value ni la portée des actions proposées. En outre, l'action de la Société Forestière en tant que prestataire de services pour la sylviculture est conditionnée par l'adhésion ou pas des propriétaires forestiers.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Déployer un processus large et structuré de sensibilisation des propriétaires intégrant le dialogue de gestion et la certification FSC
- Donner davantage de précisions sur les recommandations gestion sylvicoles du pack vert pour que les informations qui permettent d'évaluer le plan d'action soient les plus claires possible.
- Développer explicitement des actions pour la progression de la part de bois mort, de vieux bois, de surface en libre évolution, avec des indicateurs de suivi des espèces de faune, en présentant l'état l'initial et l'objectif.
- Proposer une action à long-terme de conversion vers la futaie irrégulière/ jardinée qui favorise davantage la biodiversité.
- Viser une action d'intégration des surfaces forestières aux continuités écologiques du territoire, de façon systématique pour l'ensemble des clients.
- Pour limiter le tassement des sols, réfléchir à l'intégration progressive du débardage à cheval en tant qu'alternative aux engins de travaux sylvicoles, plus respectueux des sols et moins gourmand en carburants, et plus adapté aux espaces naturels fragiles.
- Outre le label bas-carbone, construire un argumentaire basé sur l'augmentation de la valeur ajoutée d'une forêt riche en biodiversité et résiliente aux changements climatiques, à destination des propriétaires pour les convaincre de modifier leur gestion sylvicole.

III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- *Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »*
- *Collège « ONG, fondations »*
- *Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».*

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs est en d'accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs était tout à fait d'accord avec les recommandations.